



*La participation à la
gestion de l'eau
dans le contexte
euro-méditerranéen*

Walter Mazzitti
Président du Parc National du Gran
Sasso et Monti della Laga





Institution du Parc National: Loi n. 394 du 6/12/1991

300.000 hectares de territoire protégé:

3 régions (Abruzzes, Marches, Latium)

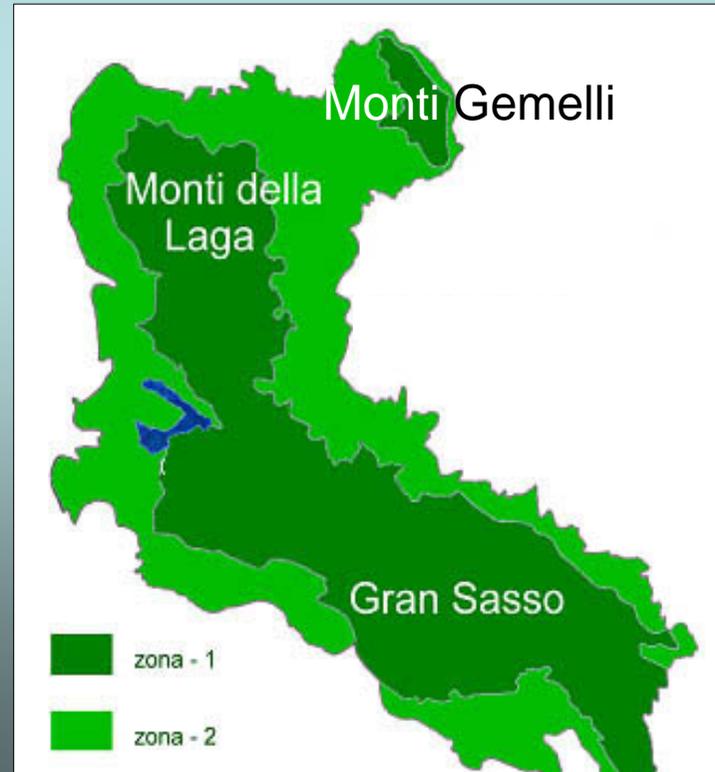
5 provinces

(L'Aquila, Pescara, Teramo, Rieti, Ascoli Piceno)

44 communes

8 communautés de montagne

**3 massifs montagneux
(Gran Sasso d'Italia, Monti della Laga,
Monti Gemelli)**



Les activités économiques

- Agriculture et élevage
- Industrie
- Artisanat
- Tourisme

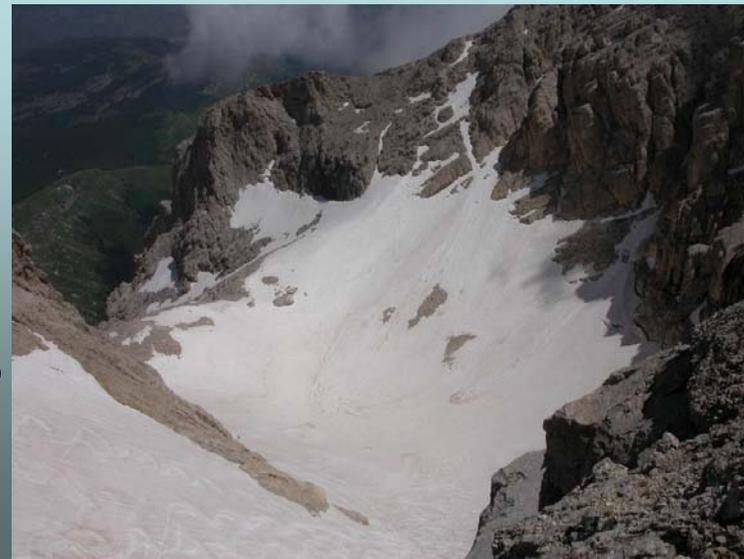


Le Gran Sasso d'Italie, point culminant de la chaîne des Appenins, est un grand château d'eau qui fournit en eau potable les acqueducs dans les 4 bassins versants du Parc



Quelques records

- Le deuxième lac artificiel d'Europe par dimension assure la production d'énergie électrique de l'Italie Centrale et Méridionale
- Le Gran Sasso d'Italie abrite le glacier le plus au Sud d'Europe
- Le Parc possède un patrimoine de 2600 espèces végétales, 20 % de la biodiversité d'Europe





1. Les montagnes du territoire protégé sont le lieu d'origine de l'eau.
2. La tutelle de la ressource en eau est un des rôles fondamentaux du Parc.
3. Le Parc joue un rôle d'agrégation et de coordination des administrateurs locaux qui s'occupent de la gestion de l'eau et de tous les sujets qui l'utilisent.

Les instruments d'agrégation - 1

En 2003, le Parc a institué le *Centre pour la tutelle et la valorisation des eaux du Gran Sasso* avec les fonctions suivantes:

- Agrégation de la société civile et des administrateurs en faveur d'une gestion intégrée de l'eau des Hauts Bassins Versants.
- Observation, monitorat et étude des thèmes liés au patrimoine représenté par l'eau dans les zones de montagne.
- Promotion et divulgation destinée aux étudiants, aux populations locales, aux administrateurs et aux opérateurs pour la naissance et la diffusion d'une "culture de l'eau".
- Le Parc organise, régulièrement des temps de discussion entre les sujets qui utilisent l'eau, les administrateurs locaux et les sociétés de gestion des ressources en eau, sur les choix à effectuer à tous les niveaux: répartition de la ressource, qualité du service, tarifs, etc...



Les instruments d'agrégation - 2

Le Parc joue un rôle effectif dans la connaissance de la gestion des ressources en eau de la part des sujets qui l'utilisent, grâce à une campagne d'information concrète et innovatrice principalement à travers la télévision.

- Le Parc recherche et met en oeuvre des modèles innovateurs d'une gestion moderne de l'eau et d'une offre de services de qualité en faveur des utilisateurs.
- Le Parc intervient avec succès pour résoudre les conflits entre les différents sujets qui utilisent l'eau.



Expériences internationales

Le 22 mars 2004, à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau, le "Centre pour la tutelle et la valorisation des eaux du Gran Sasso" du Parc a souscrit un protocole d'accord pour la gestion intégrée des Haut Bassins Versants avec:

- Le "Projet Hauts Bassins Versants des Pays de Savoie, du Mont Blanc et du Léman"
- L'Office International de l'Eau
- L'Observatoire européen des Forêts de Montagne
- Le Réseau International des Organismes de Bassin



Expériences internationales

Objectifs de l'accord:

- La préservation de l'environnement
- La bonne gestion de la ressource en eau
- Le développement économique et touristique local

Public visé

Les acteurs de la gestion de l'eau, de l'aménagement du territoire et du développement économique et touristique des Hauts Bassins Versants:

Les collectivités locales **de la Chaîne italienne des Appenins**, de l'Arc Alpin **franco-italien** et des autres massifs français, les représentants des autres pays de montagne, les partenaires institutionnels, prestataires de services et acteurs économiques, les scientifiques et les associations.



“Charte pour la tutelle et la valorisation des eaux douces dans les territoires protégés” (approuvée à l’Aquila le 21/06/2003).

La Charte a été adoptée au Congrès Mondial des Parcs à Durban en Afrique du Sud comme modèle de gestion dans les territoires protégés.

En synthèse:

“...Les territoires protégés doivent revêtir un rôle déterminant dans la conservation, la gestion et la valorisation des ressources en eau présentes sur leurs territoires, en représentant un modèle à proposer dans les objectifs essentiels et dans les méthodologies d’application.”

“...Les territoires protégés servent de référence pour le développement des connaissances scientifiques intégrées nécessaires à une meilleure gestion des ressources en eau, afin de garantir la conservation des écosystèmes aquatiques et la disponibilité de l’eau nécessaire aux communautés humaines.”

“...Les territoires protégés doivent jouer un rôle déterminant dans la diffusion et l’affirmation parmi les populations d’une authentique “culture de l’eau”.

L'engagement des nouvelles générations

Journée Mondiale de l'Eau en 2005

3000 élèves réunis dans un stade ont exprimé leur volonté de participer au défi lancé par l'ONU pour les dix années 2005-2015 afin de diminuer de moitié le nombre des personnes dans le monde qui n'ont pas d'accès direct à l'eau.



Un modèle innovateur de participation

L'expérience accomplie par le Parc National du Gran Sasso et Monti della Laga montre comment un organisme institutionnel, même sans avoir une compétence spécifique de gestion, peut jouer un rôle déterminant dans l'agrégation de tous les sujets engagés dans la gestion intégrée de l'eau à l'intérieur du bassin versant, afin d'en améliorer la qualité et d'en augmenter la disponibilité.

